



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

PRESENTS : PRAUD C, GUERINEAU V, GIRAUD F, TESSON P, FREBAULT A, BRET D, RETRIF J, HEITZMANN J, GAUDIN F, USUNIER G, RABAUD N, POGU N, CHARPENTIER N, FROUIN JM, COUGNAUD E.

ABSENTS OU EXCUSES : LE RIDANT J-P, ROUX S, DE NEVE G, CROCHET G, FAVALIER G.

Secrétaire de Séance : Mr FROUIN Jean-Marie

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1- BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT D'HABITATIONS » - DECISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Le Conseil municipal a décidé d'effectuer un virement de crédit sur le budget annexe « lotissement d'habitations » pour permettre les écritures de mandatement des intérêts du prêt relais.

2 – VOTE DES BUDGETS 2020 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT D'HABITATION » ET BUDGET ANNEXE « RESTAURANT GASTRONOMIQUE »

Le Conseil Municipal a voté les budgets 2020, à savoir :

A- Budget Principal

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 2 128 115 €

La section investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 1 411 680 €

B- Budget Annexe « Lotissement d'habitations »

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 907 560 €

La section investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 476 050 €

C- Budget annexe « Restaurant gastronomique »

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 60 560 €

La section investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 46 160 €

3- TARIFS PUBLICS MUNICIPAUX 2020

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer d'augmentation sur les tarifs publics pour l'année 2020. Pour mémoire, ils se définissent comme suit :

A – Cimetièrre et columbarium :

libellé	durée	tarif 2020
Concession	30 ans	143,00 €
	50 ans	222,00 €
Columbarium	10 ans	502,00 €
	15 ans	756,00 €
	30 ans	1 438,00 €
Columbarium - Caveau	10 ans	597,00 €
	15 ans	836,00 €
	30 ans	1 561,00 €
Taxe dispersion des cendres	Chaque demande	16,00 €

B – Location salle "Les 4 vents" :

	tarif 2020
Associations brémoises	gratuit
Vin d'honneur	59,00 €
Repas ou lunch (jusqu'à 22h)	100,00 €
Exposition vente-commerçants	158,00 €
Location de la salle par personne extérieure* pour vin d'honneur, repas ou lunch	158,00 €
Manifestation à but non lucratif - Association ou personne extérieure*	59,00

* est considérée comme « personne extérieure » la personne ne payant pas d'impôt local sur Brem-sur-Mer

C- Prestations des services techniques :

NATURE DES PRESTATIONS		tarif 2020
Vente terre de fossé	Camion livré pendant travaux de curage	19,70 €
	Le m3 de terre en dépôt (sans livraison)	7,50 €
	Camion livré avec terre de dépôt	21,30 €
Fourniture et pose de tuyaux ciment	Tuyau en 0,30 – 2,40 ml	68,50 €
	Tuyau en 0,40 – 2,40 ml	94,70 €
Fourniture et pose de tuyaux ecobox PE	Tuyau en diamètre 300 – LU 6 ml	106,00 €
	Tuyau en diamètre 400 – LU 6 ml	155,00 €
Création d'une antenne (en PVC jusqu'à 3 ml) eaux pluviales sur trottoir	Inclut la découpe du revêtement, du réseau et raccordement	381,80 €
	Le mètre supplémentaire	58,30 €
Création d'une antenne eaux pluviales sur trottoir (type gargouille) avec accessoire fonte		275,80 €
Intervention d'un agent technique au profit d'un tiers*	Pendant heures de service - Heures normales (à compter du moment où l'agent quitte son poste de travail)	37,50 €
	En dehors des heures de service – Heures Normales	42,70 €
	En dehors des heures de service (nuit 22h – 7h ; jours fériés)	74,30 €

* Toute heure commencée est due

D – Marionnettes, cirques, camions outillage et camion-pizzas :

Droit de stationnement	Tarif 2020 Prix (par jour)	Caution
Marionnettes	40,00 €	150,00 €
Cirques	75,00 €	150,00 €
Camion outillage	45,00 €	-
Camion pizza	45,00 €	-

Consommation électrique - cirques et marionnettes:

Lieu de manifestation	Prix 2020	
	Part fixe/jour	Part variable en fonction de la consommation réelle
Parc des Genêts	2.50 €	0.12 € par kwh constaté

Consommation eau - cirques et marionnettes :

	Prix 2020
	Part variable en fonction de la consommation réelle
Cirques et marionnettes	4,20 € par m3 constaté

E- Droits de place sur les marchés de plein air (y compris marchés nocturnes):

<i>Prix par jour de marché</i>	<i>Juillet et août*</i>	<i>De septembre à fin juin</i>
<i>Métrage</i>	Tarif 2020	Tarif 2020
Jusqu'à 2 ml	4,20 €	2,10 €
De 2 à 3 ml	6,30 €	3,15 €
De 4 à 6 ml	8,40 €	5,30 €
De 7 à 8 ml	10,00 €	7,90 €
De 9 à 10 ml	11,60 €	9,00 €
De 11 à 12 ml	13,10 €	10,50 €
De 13 à 15 ml	14,70 €	11,60 €
Par ml supplémentaire	2,50 €	2,10 €
Emplacement passager (1e ml)	4,00 €	2,00 €

*les marchés concernés sont ceux ayant lieu pendant la période des congés scolaires d'été

Majoration par jour de marché (y compris marchés nocturnes) - branchements électriques :

<i>Prix par jour de marché</i>	<i>Juillet et août*</i>	<i>De septembre à fin juin</i>
Nature du branchement	Tarif 2020	Tarif 2020
Balance	2,10 €	2,10 €
Autres branchements (Vitrine réfrigérée...)	5,20 €	5,20 €

*les marchés concernés sont ceux ayant lieu pendant la période des congés scolaires d'été

Réductions :

- En cas d'assiduité des abonnés à l'année (du 01/01 au 31/12), une prime de fidélité entraînant un abattement de 10% du droit de place
- les abonnés à l'année bénéficient de la gratuité des droits de place sur le marché d'approvisionnement les mois de novembre, décembre, janvier et février de chaque année afin de stimuler le commerce au creux de l'hiver

F- Scène mobile :

libellé	tarif 2020
Association locale	200 €
Commune voisine (Landeveille, la Chaize-Giraud, l'Aiguillon sur Vie, Brétignolles-sur-Mer, Vairé, Olonne-sur-Mer et l'Île d'Olonne)	800 €

G- Micro sans fil :

libellé	tarif 2020
Association locale	Gratuit
Particulier ayant loué salle des fêtes	10 €

H- Courts de Tennis :

libellé	tarif 2020
Adhérents ATC 85	Gratuit
Tarif préférentiel « jeunes licenciés* d'un club sportif brémois »	5€ de l'heure
Carte de 10h de location (validité 1 an)	75 €
Tarif normal	10€/heure

*est considéré comme "jeune licencié" tout licencié de moins de 20 ans ou étudiant

I – Salle des fêtes du Brandais - Tarifs journaliers de location :

Désignation salle/nature manifestation	Brémois hors association	Particulier hors commune
	Tarif 2020	Tarif 2020
SALLE N° 1		
- Vins d'honneur ou buffet froid (sans la cuisine)	116 €	184 €
- Soirées cinéma, spectacles, expositions, ventes etc.....	226 €	347 €
SALLE N° 1 + bar, cuisine et salle n° 2		
- Location 1 journée	347 €	504 €
- Location 2 jours	504 €	698 €
SALLE N° 2 + CUISINE EQUIPEE (20/25 personnes maxi.)		
- Location 1 journée	137 €	210 €
- location 2 jours	179 €	242 €
SALLE DES SPORTS		
- manifestations diverses	84 €	158 €
Forfait ménage non effectué	200 €	200 €
MARIAGE (ménage inclus dans le tarif)		
- Mariage 1 journée	483 €	767 €
- Avec retour le lendemain (les 2 jours)	609 €	882 €

Désignation salle/nature manifestation	Associations brémoises	Associations hors communes
	Tarif 2020	Tarif 2020
SALLE n° 1 + Bar + SALLE n°2 (chambre froide - sans la cuisine)		
- Concours, Loto, Thé dansant...	45 €	263 €
- Assemblée Générale + toute manifestation à but non lucratif	Gratuit	Gratuit
SALLE N° 2 + CUISINE EQUIPEE (20/25 pers. maxi.)		
- Repas (avec cuisine)	56 €	300 €
SALLE N° 1 + Bar, Cuisine et Salle n°2		
- Repas	105 €	336 €
SALLE DES SPORTS		
- manifestation (hors manifestation sportive et ne concerne pas le planning habituel de la salle)	45 €	86 €
	Forfait de 158€/semaine (1/2 journée d'utilisation maximum par jour)	Forfait de 158€/semaine (1/2 journée d'utilisation maximum par jour)
Forfait ménage non effectué	200 €	200 €

4 – LE CLOS ST MARTIN- DENOMINATION VOIE : RUE DU MILLEPERTUIS

Le Conseil Municipal a décidé de dénommer la voie du lotissement « le Clos St Martin » : rue du Millepertuis

5 - TRANSFERT DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES VOIES ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LE HAVRE DE LA GACHERE » ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Point ajourné par l'assemblée.

6 – TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATIONS

Le conseil municipal a décidé la création de 2 emplois permanents à temps non complet dans la filière technique et dans le cadre d'emploi d'adjoint technique, à compter du 1^{er} janvier 2020 sur la base de 29h50 décimales hebdomadaires pour l'un et 28h hebdomadaires pour l'autre. Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

7- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (L.2122-22 CGCT)

Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution.

Fait le 19 Décembre 2019
Le Maire, Christian PRAUD

